

AFFAIRE N°16 : PROJET D'ACQUISITION D'UN BASSIN ECOLE MOBILE D'APPRENTISSAGE DE LA NATATION.

1. Contexte

En 2016, la collectivité en partenariat avec l'Education Nationale, s'est engagée dans un plan pluriannuel du « savoir Nager » 2016/2019.

Le plan permet à tous les enfants scolarisés en CM2 (800 enfants) de bénéficier de cours de natation afin d'obtenir un diplôme validant leur compétence et leur familiarisation, avec un milieu aquatique.

2. Objectifs et modalités

Aujourd'hui, les demandes sur tous les temps d'accueil de l'enfant, mais aussi en direction de tous les publics (séniors, porteurs de handicap, ...) sont en forte augmentation.

Ce bassin d'apprentissage mobile (camion mobile), qui reste une première en France, se déplacera, aussi aisément dans les quartiers de Fayard, la Cressonnière et Cambuston, tous faisant partie des quartiers territoires carencés de la région Est.

Cet apprentissage vient compléter le projet phare de la ville qui est la Réussite Educative Globale mis en œuvre sur tout le territoire.

Les objectifs sont recherchés dans l'acquisition de cette remorque piscine :

1. Augmenter le public jeune sachant nager à Saint André et sur le territoire Est. Cet équipement sera à disposition des établissements scolaires dans leur enceinte ou sur un parking avoisinant l'école pour la durée d'un cycle natation.
3000 enfants de 6 à 10 ans pourront bénéficier d'un cycle réparti sur 3 ans. Au sortir du primaire, l'enfant sera à l'aise en milieu aquatique.
2. Mettre cet outil à disposition des établissements spécialisés pour améliorer la santé de ces pensionnaires, les EPHAD, les établissements accompagnant les personnes en situation de handicap, les associations sur le secteur de la CIREST dont les activités se déroulent en milieu aquatique seront concernés.
3. Permettre à la population notamment celle des Hauts de Saint André, éloignée des piscines de se familiariser avec le milieu aquatique sans construire de nouvelles piscines (poste important de dépense pour la collectivité).

Cet équipement, complémentaire au futur bassin de baignade du Colosse aura un coût de fonctionnement très peu élevé.

Le montant d'acquisition est de 730 000 € (transport compris).

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

Le plan de financement de ce projet sollicite nos partenaires institutionnels et s'établit comme suit :

Plan prévisionnel de financement "Bassin Ecole Mobile d'apprentissage de la natation			
Désignation	Montant	Financements	Montant
Acquisition	700 000 €	Région (70%)	511 000 €
		CNDS (15%)	109 500 €
Transport	30 000 €	Commune (15%)	109 500 €
TOTAL	730 000 €	TOTAL	730 000 €

Il est demandé au conseil :

- D'approuver le projet tel que présenté ci-dessus ;
- De valider le plan de financement ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à solliciter les financements auprès du partenaire cité dans le plan de financement ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.